

ASSOCIATION DE LA MAIN TENDUE

RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION SUR LE CONTROLE RESTREINT A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES MEMBRES

Exercice 2023

Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint
à l'assemblée générale ordinaire
des membres de
l'Association de la Main Tendue, Genève

Mesdames, Messieurs,

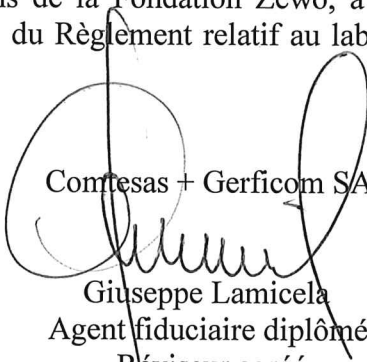
En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'Association de la Main Tendue pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2023.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux normes RPC (plus particulièrement la norme RPC 21) et aux exigences légales, incombe au Comité alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des audits, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des audits et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations de la loi ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi suisse, aux statuts, à la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF) et à l'application des normes RPC lors de l'établissement des états financiers.

En outre, nous attestons que les dispositions de la Fondation Zewo, à contrôler selon les dispositions explicatives concernant l'art. 21 du Règlement relatif au label de qualité Zewo, sont respectées.


Comtesas + Gerficom SA
Giuseppe Lamicela
Agent fiduciaire diplômé
Réviseur agréé
Agrément n° 110703

Genève, le 25 mars 2024

GL/as/4 ex.

Annexes : - comptes annuels
(bilan total CHF 319'074.17, compte de résultat, annexe)

ASSOCIATION LA MAIN TENDUE
Genève

Bilan au 31 décembre 2023 avec comparatif de l'exercice précédent

	<i>Annexe</i>	31.12.2023	31.12.2022
		CHF	CHF
ACTIF			
ACTIF CIRCULANT			
Liquidités		319 074.17	360 061.10
Comptes de régularisation actifs	3	0.00	5 145.42
Total de l'Actif circulant		<u>319 074.17</u>	<u>365 206.52</u>
TOTAL DE L'ACTIF		<u>319 074.17</u>	<u>365 206.52</u>
PASSIF			
CAPITAUX ETRANGERS			
ENGAGEMENTS A COURT TERME			
Autres dettes à court terme	4	137.15	203.50
Subventions non dépensées à restituer		5 774.07	8 239.85
Comptes de régularisation passifs	5	24 833.25	25 283.45
Total des Engagements à court terme		<u>30 744.47</u>	<u>33 726.80</u>
CAPITAL DE L'ORGANISATION			
Capital libre	6	139 208.05	139 208.05
Fonds de régulation		129 791.10	164 686.10
Part de subvention non dépensée		27 585.57	14 205.44
Résultat de l'exercice		(8 255.02)	13 380.13
Total Capital de l'organisation		<u>288 329.70</u>	<u>331 479.72</u>
TOTAL DU PASSIF		<u>319 074.17</u>	<u>365 206.52</u>

ASSOCIATION LA MAIN TENDUE

Genève

Compte de Résultat au 31 décembre 2023 avec comparatif de l'exercice précédent

	<i>Annexe</i>	2023	2022
		CHF	CHF
Produits			
Subvention Etat de Genève		143 093.00	143 093.00
Donations reçues	7	297 089.76	326 109.21
Produits de prestations	8	99 780.00	113 163.60
Total produits d'exploitation		539 962.76	582 365.81
Charges			
Contribution annuelle à La Main Tendue CH		(23 301.00)	(21 079.00)
Charges de personnel			
Salaires et charges sociales		(399 853.30)	(389 949.75)
Cours, formations bénévoles		(48 071.96)	(48 755.56)
		(447 925.26)	(438 705.31)
Autres charges d'exploitation			
Frais de fonctionnement	9	(22 540.41)	(24 255.13)
Frais d'administration	10	(8 046.49)	(7 326.54)
Loyers et charges de locaux	11	(34 807.40)	(36 186.05)
Frais de promotion	12	(18 381.14)	(17 318.60)
Frais de collecte de fonds	13	(22 291.81)	(19 071.70)
Charges informatiques		(8 464.24)	(15 034.70)
Frais de révision		(3 231.00)	(3 231.00)
		(117 762.49)	(122 423.72)
Total charges d'exploitation		(588 988.75)	(582 208.03)
Résultat d'exploitation		(49 025.99)	157.78
Résultat financier		(407.44)	(322.10)
Variation du fonds de régulation	6	34 895.00	12 343.00
Produits divers		3 817.63	5 198.10
Résultat avant attribution		(10 720.80)	17 376.78
Dissolution/Constitution provision pour subventions non dépensées à restituer		2 465.78	(3 996.65)
Résultat de l'exercice		(8 255.02)	13 380.13

ASSOCIATION LA MAIN TENDUE

Genève

Annexe aux comptes au 31 décembre 2023

1. Informations générales

1.1. Comité de l'Association (Organe)

	<i>Fonction</i>
Henry Morgan	Président
Philippe Dunant	Vice-président
Olivia Fauchier-Magnan	Trésorière
Nicolas Kerguen	Membre
Barbara Kraus Tunik	Membre
Eliane Pasche	Membre
Andreas Roetheli	Membre
Dominique de Saint-Pierre	Membre
Marie Turrettini	Membre

Les membres du comité n'ont perçu aucune indemnité en 2023.

Organe de révision

Comtesas + Gerficom SA
9, route des Jeunes
1227 Les Acacias

1.2. Tenue de la comptabilité

LO PATRIMONIA S.A.
Rue des Bains 33
1205 Genève

1.3. Statut fiscal

L'Association est exonérée des impôts sur le bénéfice et le capital pour une durée indéterminée décision de l'administration fiscale cantonale du 19 mai 2022.

2. Principes comptables

2.1. Général

Les états financiers ont été préparés en accord avec les exigences du Code suisse des Obligations (Art. 957 à 963b CO). Depuis le 1er janvier 2015, les comptes annuels sont établis conformément aux nouvelles dispositions du droit comptable suisse (titre trente-deuxième du Code des obligations). En outre, tous les encours à la date de clôture sont pris en considération.

Conformément au point 27 de Swiss GAAP RPC 21, l'association renonce à établir un tableau de flux de trésorerie.

L'exercice comptable commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre.

2.2. Monnaie de référence

La comptabilité est tenue en francs suisses.

2.3. Conversion des monnaies étrangères

En 2023, aucune écriture n'a été comptabilisée en monnaies étrangères.

ASSOCIATION LA MAIN TENDUE

Genève

Annexe aux comptes au 31 décembre 2023

2.4. Répartition Zewo

Charges	2023			2022		
	Adminis- tration	Collecte de fonds	Frais de projets	Adminis- tration	Collecte de fonds	Frais de projets
Contributions versées à l'association faitière	11 650	-	11 650	10 540	-	10 540
Dépenses stratégiques	5 249	4 882	57 683	5 754	5 353	63 240
Charges de personnel	45 983	61 577	292 293	44 844	60 052	285 054
Charges matérielles	28 674	-	28 674	30 221	-	30 221
RP / Publicité	-	40 673	-	-	36 390	-
	16%	18%	66%	16%	17%	67%

2.5. Rémunération des répondants

Les répondants exercent leur fonction à titre bénévole.

Ce sont annuellement 10'944 heures de bénévolat qui sont offertes. A un salaire théorique de CHF 50,-/h, la prestation des bénévoles s'élèverait à CHF 547'200,-.

Leur formation est à la charge de La Main Tendue.

ASSOCIATION LA MAIN TENDUE
Genève

Annexe aux comptes au 31 décembre 2023

	31.12.2023 CHF	31.12.2022 CHF
3. Comptes de régularisation actifs		
Produits à recevoir	0.00	4 650.00
Charges payées d'avance	0.00	495.42
	<u>0.00</u>	<u>5 145.42</u>
4. Autres dettes à court terme		
Charges sociales	137.15	191.80
Impôt source	0.00	11.70
	<u>137.15</u>	<u>203.50</u>
5. Comptes de régularisation passifs		
Produits reçus d'avance	24 500.00	23 000.00
Charges à payer	333.25	2 283.45
	<u>24 833.25</u>	<u>25 283.45</u>
6. Capitaux propres		
Fonds de régulation au 01.01.2023	164 686.10	177 029.10
Attribution	30 000.00	70 000.00
Dissolution 1/3	(64 895.00)	(82 343.00)
	<u>129 791.10</u>	<u>164 686.10</u>
En 2011, l'association a créé un fonds de régulation en vue d'atténuer les conséquences de fluctuations importantes de recettes extraordinaires sur le fonctionnement de l'association.		
Tableau de variation du capital		
Capital libre	166 793.62	153 413.49
Fonds de régulation	129 791.10	164 686.10
Résultat de l'exercice	-8 255.02	13 380.13
Total du capital de l'organisation au 31.12.2023	<u>288 329.70</u>	<u>331 479.72</u>
7. Donations reçues		
Don des Mairies	11 500.00	16 550.00
Dons personnes morales	169 666.70	206 667.00
Dons personnes physiques	92 923.06	79 892.21
Don Loterie Romande	23 000.00	23 000.00
	<u>297 089.76</u>	<u>326 109.21</u>
8. Produits de prestations		
Dons reçus manifestation	46 230.00	38 750.00
Sponsoring manifestation	17 050.00	24 200.00
Mandat PILDJ - Grea	25 000.00	25 000.00
LMT CH - Doublement des lignes	0.00	15 474.00
LMT CH - Hotline + tests VIH	0.00	2 919.60
Formation externe	11 500.00	6 820.00
	<u>99 780.00</u>	<u>113 163.60</u>

ASSOCIATION LA MAIN TENDUE
Genève

Annexe aux comptes au 31 décembre 2023

	31.12.2023	31.12.2022
	CHF	CHF
9. Frais de fonctionnement		
Matériel et mobilier de bureau	5 803.01	9 921.38
Frais de bénévoles et associatifs	7 094.55	5 377.30
Frais d'envoi	2 026.10	1 354.45
Achat de matériel et catering	7 616.75	7 602.00
	<u>22 540.41</u>	<u>24 255.13</u>
10. Frais d'administration		
Frais de téléphone	7 334.29	6 621.74
Assurance	712.20	704.80
	<u>8 046.49</u>	<u>7 326.54</u>
11. Loyers et charges de locaux		
Loyers	31 606.20	31 606.20
Eau-électricité	3 201.20	4 579.85
	<u>34 807.40</u>	<u>36 186.05</u>
12. Frais de promotion		
Frais de déplacement et représentation	3 346.75	1 476.58
Frais de graphisme, annonces et impressions	15 034.39	15 842.02
	<u>18 381.14</u>	<u>17 318.60</u>

13. Frais de collecte de fonds

Afin de récolter des fonds, le Comité a organisé un spectacle au profit de l'Association qui a eu lieu le 25 septembre 2023. Les frais d'organisation se sont élevés à CHF 22'291,81. Cet événement a permis de récolter la somme de CHF 63'280,- (2022: CHF 62'950).

14. Evaluation des risques

Une évaluation des risques liés à l'activité de l'Association a été réalisée. Cette dernière a été approuvée par le Comité lors de sa séance du 25 janvier 2024.

15. Evénements postérieurs à la date de clôture

Aucun événement majeur n'est survenu après la date de clôture du bilan.